

MERSEN : TENUE A HUIS CLOS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 MAI 2021

PARIS, LE 12 AVRIL 2021

Dans le contexte de la crise Covid-19 et afin de protéger l'ensemble des actionnaires, le Directeur Général de Mersen, agissant sur délégation du Conseil d'administration, a pris la décision de tenir l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2021 à 10 heures à huis clos, hors la présence physique des actionnaires et des autres personnes ayant le droit d'y assister.

Compte-tenu des restrictions à la liberté de circulation actuellement en vigueur telles qu'elles résultent du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié, les actionnaires ne seraient pas en mesure de se déplacer pour participer à l'assemblée.

Cette décision est prise conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 prorogée et modifiée.

L'avis préalable à l'Assemblée générale, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée et les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée est publié ce jour au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). Cet avis est consultable sur le site internet de la société www.mersen.com/fr. Conformément aux dispositions légales, l'avis de convocation sera publié au BALO au plus tard 15 jours avant la date de l'Assemblée Générale et dans un journal d'annonces légales. Il sera également consultable sur le site internet de la société.

Retransmission et modalités de participation

Il est précisé que les actionnaires ne pourront pas participer et voter en direct (par voie de conférence téléphonique ou audiovisuelle) du fait de l'impossibilité technique de procéder à leur identification.

L'Assemblée fera l'objet d'une retransmission en direct en format vidéo sur le site internet de la société www.mersen.com/fr. Elle sera rediffusée en différé dans le délai prévu par la réglementation.

Les actionnaires ne pouvant participer physiquement à l'Assemblée, aucune carte d'admission ne sera délivrée.

Les actionnaires sont invités, préalablement à l'Assemblée Générale, à voter ou donner pouvoir (de préférence au président), soit par correspondance en utilisant le formulaire de vote prévu à cet effet, soit par voie électronique via la plateforme de vote sécurisée VOTACCESS.

Scrutateurs

Enfin, conformément à la réglementation, les fonctions de scrutateurs ont été proposées à des actionnaires parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote dont la société a connaissance. A ce jour, les scrutateurs désignés sont la Caisse des Dépôts et Consignations et Bpifrance Participations.

Si ces deux actionnaires, ou l'un d'entre eux, cessaient de figurer parmi les dix actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote à la date de la convocation de l'Assemblée générale, l'identité et la qualité du ou des scrutateur(s) nouvellement désigné(s) seront publiés conformément à la réglementation.

D'une façon générale, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée Générale 2021 sur le site www.mersen.com/fr.

À PROPOS DE MERSEN

Mersen est un **expert mondial des spécialités électriques et des matériaux avancés** pour les industries High-Tech. Présent dans 35 pays avec plus de 50 sites industriels et 16 centres de R&D, Mersen développe des **solutions sur- mesure** et fournit des produits clés à ses clients pour répondre aux nouveaux défis technologiques qui façonneront le monde de demain. **Depuis plus de 130 ans, Mersen innove sans cesse** pour accompagner et satisfaire les besoins de ses clients. Que ce soit dans l'éolien, le solaire, l'électronique, le véhicule électrique, l'aéronautique, le spatial et bien d'autres secteurs encore, partout où les techniques avancent, il y a un peu de Mersen.

CONTACTS

CONTACT MERSEN

Véronique Boca

Mersen

Tél. + 33 (0) 1 46 91 54 40

dri@mersen.com